Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

Band: 5 (1979)

Heft: 1

Artikel: Cantons, universités et confédération ou : autorités et politique universitaire suisse

Autor: Jeanneret, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-894308

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTONS, UNIVERSITES ET CONFEDERATION

OU

AUTORITES ET POLITIQUE UNIVERSITAIRE SUISSE

par FRANCOIS JEANNERET,

conseiller d'Etat, président
de la Conférence universitaire
suisse.

C'est au moment même où le président de la Conférence universitaire suisse s'apprête à s'en aller, que l'ASSOCIATION SUISSE DES PROFESSEURS D'UNIVERSITE lui demande de s'exprimer dans son bulletin sur le thème de la collaboration entre les universités dans les années à venir qui est de même celui d'une politique universitaire dans un Etat fédératif. Peut-être est-ce sage, car huit ans d'expérience apportent une bonne dose de philosophie dans la nécessaire conduite d'une politique parmi les plus délicates de notre vie nationale.

Et cela en une année où la Conférence universitaire suisse se réorganise pour affronter avec plus d'efficacité encore des difficultés qui vont aller en se développant, le rejet du projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche ayant contraint à de sérieux examens de conscience tous ceux qui ont des responsabilités en mathière de politique de la science.

Enfin, en un temps où la récession a contraint chacun à abattre ses cartes et à ne plus faire que peu de cadeaux à ses voisins, on voit se redéfinir sans complaisance les rapports fondamentaux entre tous les partenaires d'une politique universitaire suisse.

C'est ainsi que nous traiterons trois points avant de formuler une brève synthèse. Sur le plan des faits et de l'histoire, il nous paraît nécessaire de rappeler l'origine profonde de l'intervention de la Confédération: nous aborderons ensuite le thème des cantons sans université et enfin celui de l'autonomie des hautes écoles.

Le sens de l'intervention de la Confédération

Si l'on excepte le rôle que la Confédération joue directement en matière de recherche et comme "patron" des Ecoles polytechniques, c'est bien de son rôle indirect qu'il s'agit ici, soit comme autorité de subventionnement des cantons à

l'intention de leurs universités. Il est vain de vouloir saisir les subtilités de la politique universitaire suisse, et par là de construire pour demain un système cohérant, si l'on ne revient pas aux motifs de cette intervention et à ses limites.

Il en est cinq dont l'un n'apparaissait que d'une valeur académique il y a une dizaine d'années et qui se trouve maintenant placé en première ligne: l'intervention des cantons non universitaires que nous traiterons particulièrement ci-dessous.

Sinon, il convient de rappeler d'abord l'évolution de la démographie. Même si d'ici dix ans les soucis seront contraires, il ne faut pas omettre que, dans les années 60, l'évolution générale sur le plan quantitatif devait nécessairement préoccuper la Confédération.

Plus importante est l'immense transformation des moeurs résultant de la démocratisation des études et de la subite ouverture de l'université à une clientèle nouvelle. Ces deux premiers phénomènes, de par leur ampleur, posaient désormais les problèmes sur une scène dont le décor ne pouvait être brossé que sur le plan national.

L'université jusqu'ici, et c'est le troisième point, n'avait pas préoccupé de cantons autres que les huit traditionnellement intéressés par son existence. Les grands développements de l'après-guerre devaient amener les centres industriels du Plateau, comme les régions quelque peu en marge culturellement à se poser des questions de plus en plus pressantes. Mais on ne crée pas une Haute école comme on la maintient ou on la développe; là aussi la tâche intéressait l'ensemble du pays.

Enfin, de même qu'il y aura un jour une conception globale des transports ou de l'énergie, il devenait indispensable de mettre autour de la table des débats, et sans toucher à leur indépendance, tous ceux qui, dans les Etats cantonaux et au sein de la Confédération, avaient à imaginer une conception globale de la science.

Les cantons non universitaires

Sachant voir loin, la Conférence universitaire suisse a inscrit depuis un certain nombre d'années cette thèse dans la liste de ses préoccupations.

Mais les sceptiques étaient au début légion. Qui ne se souvient d'une vaste séance il y a quelques années à Genève où, aidés de dossiers volumineux et de qualité, les membres de la Conférence s'interrogeaient sur les principes mêmes de l'intervention en la matière des cantons sans université! Quand on se sépara beaucoup pensaient que cette idée abstraite serait vite oubliée.

Et voilà que la crise - celle des idées, de l'argent et des collaborations faciles - inscrit en tête des préoccupations

un sujet bien propre à notre génie helvétique. Huit cantons ou demi-cantons universitaires et 17 non universitaires (désormais 18), pour l'essentiel en Suisse alémanique, cela était possible en régime d'autarcie et non plus dès l'instant où les motifs antérieurs d'intervention de la Confédération portaient en eux-mêmes la source d'inévitables questions pour les cantons sans université. Le dossier de la médecine, le risque de numerus clausus faisaient rapidement le reste.

Et sans parler encore de prix coûtant, nous voici entraînés vers un problème réel, celui de l'intervention de Schwyz comme de Thurgovie, du Valais ou de Zoug, là où nos prédécesseurs n'auraient jamais pu concevoir qu l'on prononça d'autres noms que Zurich, Berne, Lausanne, etc.

Mais avant d'être une affaire financière c'est une question politique. Derrière cela se profile le vaste débat naturel à la Suisse des cantons du Plateau et de ceux de Montagnes, des régions qui importent ou exportent les hommes. L'essentiel est que le jour où nous serons parvenus au bout du processus, il n'y aura toujours pas "d'université suisse" mais il y aura toujours plus des universités de Suisse.

L'autonomie de l'université

Plus on tourne par métier autour du rôle de l'université, plus on saisit que la question de savoir qui est son maître - cantons, Confédération, etc. - devient secondaire devant ce défi au temps et à l'espace qu'est l'autonomie de l'université. Transcendant les systèmes politiques, ignorant les frontières, franchissant les siècles, l'Universitas semble porter en soi les raisons mêmes de son existence et de son organisation.

Mais en même temps son désir de s'intégrer à la cité, comme la volonté des législateurs de donner un cadre à cette liberté responsable, conduisent les hommes à imaginer des structures plus ou moins heureuses. Notre modeste expérience nous montre qu'en cette matière plus qu'en d'autres seule une solution d'équilibre tient compte de la liberté scientifique comme des nécessités de l'ordre social.

Pour être libre l'université doit être responsable. Plus sa liberté est grande, plus elle admettra au-dessus d'elle une Autorité définitive.

La grandeur de l'Etat est de reconnaître à l'université une marge de manoeuvre et des possibilités d'action aussi vastes que possible. La grandeur de l'université est de reconnaître ses propres limites; elles s'arrêtent là où la démocratie commence.

Or, tout est à notre époque affaire d'organisation. Des rectorats qui ne sont pas nommés pour un temps suffisant, qui n'ont pas vis-à-vis des facultés l'indépendance nécessaire,

à qui l'instituion n'offre ni la continuité ni l'efficacité, ne sont pas des gouvernements de l'université, donc ne sont pas des rectorats.

Les Autorités doivent en Suisse désormais faire en sorte que les bases légales répondant à de tels objectifs soient mises sur pied. Ceci étant, les universités doivent admettre qu'au-dessus d'elles il y aura toujours l'Autorité du Pays.

En peu de lignes nous avons dû nous concentrer sur trois points précis que nous avons choisis par le seul fait qu'ils nous paraissent actuellement les plus importants.

Sur des sujets qui méritent plusieurs pages pour chacun d'entre eux, ne serait-ce que pour sacrifier à la rigueur scientifique de mise en cette matière, nous n'avons pu émettre que quelques brèves considérations politiques. Nous en dirons ceci:

- L'université reste et restera de la responsabilité première des cantons qui les ont créées.

- La Confédération a dû s'intégrer dans une politique de collaboration entre les cantons universitaires; le moment est venu de le faire pour les cantons sans université.

- Quelles que soient les structures politiques, le problème du rapport entre l'université et l'institution dont elle dépend mérite d'être affiné de manière permanente.

Puissent les universités suisses être toujours l'objet de préoccupations positives en dehors de fausses querelles de prestige.